



Formulaire de demande d'occupation(s) saisonnière(s) Installations sportives de la Ville de Bruxelles

Contacts : Cellule Clubs (Service des Sports) – BRUCITY, rue des Halles, 4 – 1000 Bruxelles
Tél : 02/279.59.80 – @ : infosport@brucity.be

Votre demande doit être introduite auprès de la Cellule Clubs du Service des Sports de la Ville de Bruxelles, en version numérisée, par mail à l'adresse : infosport@brucity.be. Veuillez renseigner toutes les informations reprises ci-dessous. Toute demande incomplète pourra être jugée irrecevable et mener au refus de la demande.

1. Données de contact :

a. Vous êtes une **personne morale** :
Si NON, passez au point b.

Nom de l'association et forme juridique : _____

Adresse du siège social : _____

Représentée officiellement par (nom, prénom, fonction) : _____

Tél. : _____ ou _____

Mail : _____ @ _____

Personne de contact (logistique et administrative) : _____

Tél. : _____ ou _____

Mail : _____ @ _____

Personne de contact (informations au public) : _____

Tél. : _____ ou _____

Mail : _____ @ _____

Site du club : _____

Page Facebook de l'événement ou de l'organisateur : _____

Page Instagram de l'événement ou de l'organisateur : _____





Visuels (photos, vidéos, affiches, ...) sur lesquels vous disposez de tous les droits d'auteur de bonne qualité et bilingue (FR/NL) : _____

Contact pour le référent communication du Service des Sports en cas de question : _____

Tél. : _____ ou _____

- Je certifie que ces infos sont correctes et complètes.
- J'autorise la Ville de Bruxelles à diffuser ces informations de contact dans ses publications (Prosport Spécial, site internet de la Ville, etc.).

b. Vous êtes un **particulier** (ou une association de fait sans personnalité juridique) :

Nom de l'association ou du représentant officiel : _____

Adresse de correspondance: _____

Tél. : _____ ou _____

Mail : _____ @ _____

Site web ou réseau social du club : _____

Visuels (photos, vidéos, affiches ...) sur lesquels vous disposez de tous les droits d'auteur de bonne qualité et bilingue (FR/NL) : _____

Contact pour le référent communication du Service des Sports en cas de question : _____

Tél. : _____ ou _____

- Je certifie que ces informations sont correctes et complètes.
- J'autorise la Ville de Bruxelles à diffuser ces informations de contact dans ses publications (Prosport Spécial, Site internet de la Ville, Réseaux sociaux, Guide des sports, etc.).





2. Infrastructure(s) sportive(s) souhaitée(s) :

Cochez l'infrastructure de votre choix (le Service des Sports attribuera les locaux en fonction des disponibilités) :

- Complexe sportif du Palais du Midi
- Complexe sportif du Petit Chemin Vert
- Complexe sportif Stade Roi Baudouin
- Complexe sportif de Haren
- Complexe sportif de Laeken
- Complexe sportif Cynthia Bolingo
- Complexe sportif Nelson Mandela
- Complexe sportif de Neder-Over-Heembeek
- Stade Vander Putten
- Complexe sportif des Croix de Guerre
- Salle omnisports du Rempart des Moines
- Salle omnisports Jean Cappellemans
- Salle de boxe des Capucins
- Salle omnisports Fontainas

Dans le cas de l'organisation d'un événement au Stade Roi Baudouin, veuillez également compléter la page 10 du présent formulaire.

3. Emplacement(s) sportif(s) souhaité(s) :

Cochez votre choix (le Service des Sports attribuera les locaux en fonction des disponibilités) :

- Salle de boxe
 - Salle omnisports
 - Dojo
 - Gymnase
 - Terrain extérieur sur herbe
 - Terrain extérieur synthétique
 - Chapiteau
 - Piste d'athlétisme
 - Aires de sauts et lancers
 - Courts de tennis
 - Terrain de volleyball en extérieur
 - Salle de réunion
 - Espace VIP
 - Agora space
 - Autre :
-

Pour des occupations souhaitées au Stade Roi Baudouin, veuillez indiquer vos choix éventuels :

- The Lobby (anciennement Hall d'Honneur)
- The lounge (anciennement Grand Salon)
- The Mezzanine (anciennement Petit Salon)
- Local Croix-Rouge (First Aid room)
- Vestiaire 5
- Vestiaire 6
- Parking Wemmel (Tribune 1)
- Parking Bruxelles (Tribune 1)
- Parking Tribune 2
- Parking Tribune 3
- Parking Tribune 4





4. Activité(s) et date(s) souhaitée(s) :

Discipline(s) sportive(s) : _____

Nature de l'occupation : _____

Match(s)

Tournoi(s)

Stage(s) sportif(s)

Entraînement(s)

Autre : _____

Sportifs concernés :

Cochez l'une des deux catégories :

Bruxellois (minimum 60% de résidents sur le territoire de la Ville de Bruxelles) ;

Non-Bruxellois (résidents sur d'autres communes) ;

Cochez l'une des deux catégories :

Moins de 18 ans ;

Adultes de +18 ans.

Jour(s) souhaité(s) :

Jour(s) souhaité(s)	Heure(s) de début	Heure(s) de fin





5. Aménagements particuliers des emplacements sportifs :

- Subdivision des terrains : O Non O Oui (définir sur le plan d'implantation)
 - Déploiement des tribunes : O Non O Oui
 - Autres aménagements prévus :
-
-

Document à joindre : plan d'implantation détaillé des infrastructures sportives.

6. Documents à joindre à votre demande (hors ce qui est demandé plus haut) :

- La copie recto-verso de la carte d'identité de la personne qui remplit le formulaire ;
- La liste des membres du Comité et/ou Conseil d'Administration (avec noms et adresses);
- La liste des membres effectifs de votre association avec noms, adresses et dates de naissance.
- Si votre groupement est formé à 80% de membres du personnel travaillant au sein de l'administration communale de la Ville de Bruxelles, joindre la liste des numéros de matricule des membres concernés ;
- La copie des statuts publiés au Moniteur Belge. En l'absence de toutes les informations utiles, la demande ne sera pas traitée et/ou un éventuel tarif réduit ne pourra pas être appliqué.





7. Communication

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles est présent sur les réseaux sociaux via ses comptes *#brusselssport* et *#kingbaudouinstadium*.

Les clubs qui occupent les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles ou qui y organisent des événements sont invités à mentionner les pages du Service des Sports de la Ville de Bruxelles lorsqu'ils publient sur les réseaux sociaux (par le biais d'un tag ou d'une collaboration).

Comptes #brusselssport

(Pour tous les événements sportifs soutenus par la Ville de Bruxelles ou les clubs occupant les infrastructures sportives de la Ville de Bruxelles)

- ✓ Facebook
- ✓ Instagram

Comptes #kingbaudouinstadium

(Pour tous les événements se déroulant au stade Roi Baudouin)

- ✓ Page Facebook
- ✓ Page Instagram

Le Service des Sports de la Ville de Bruxelles peut également soutenir la promotion des événements sportifs de plus grande ampleur. Contactez-nous quelques semaines (*infosport@brucity.be* + *communication@prosportevent.be*) avant l'événement pour envisager ensemble les possibilités en matière de communication.

À noter que vos supports visuels (flyers, affiches, etc.) pourront être affichés ou distribués en nos installations sportives, à condition d'y apposer le logo de la Ville de Bruxelles. Pour disposer des dernières versions conformes, sous divers formats, rendez-vous sur <https://www.bruxelles.be/charte-graphique>.





8. RGPD

Les données personnelles recueillies via ce formulaire sont traitées par le Service des Sports de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la gestion des demandes d'occupation des installations sportives.

Les données personnelles sont strictement confidentielles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Quant aux données propres à votre événement sportif, ils pourront faire l'objet de promotion et de diffusion via les différents canaux de communication de la Ville de Bruxelles, pour autant que vous l'autorisez (en page 1 ou 2).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Service des Sports de la Ville de Bruxelles par mail via : infosport@brucity.be

9. Engagements

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que :

1. Les occupants sont tenus de **respecter les prescrits du règlement d'ordre intérieur** publié sur le site internet de la ville de Bruxelles et affiché dans le local d'accueil de nos installations.

Toute personne qui ne respecte pas ces prescrits sera passible d'une suspension d'occupation pour une durée déterminée ou de toute autre sanction appropriée déterminée par le collège des Bourgmestres et Echevins de la ville de Bruxelles ;

2. L'occupation est soumise au respect des tarifs et conditions d'occupations de la Ville de Bruxelles (consultables au Service des sports sur simple demande par mail ou téléphone) ; **l'accès à nos installations est subordonnée au paiement de la redevance à charge** dans les délais fixés ;
3. La Ville de Bruxelles se réserve le droit de reporter et d'annuler une ou plusieurs occupation(s) en cas de circonstances impérieuses rendant impossible l'(les) occupation(s) programmée(s) ;
4. Votre club/association bénéficie de l'abandon de recours, ce qui vous dispense de souscrire une police d'assurance pour le bâtiment. Par contre, vous êtes tenu de couvrir le vandalisme et le bris de vitre ;





5. Vous veillerez à vous conformer au règlement général de police (www.bruxelles.be), aux instructions d'évacuation en cas d'incendie et à respecter les réglementations en vigueur sur la diffusion de musique (www.sabam.be, www.bvergoed.be) et aux prescriptions en matière de lutte contre le bruit.

Attention : au cas où l'événement serait annulé ou au cas où des modifications y seraient apportées, il y a lieu de prévenir le Service des Sports, ainsi que chaque service communal ou de Police avec lequel l'organisateur a été en contact dans le cadre de la gestion de sa demande, et ce, dans les plus brefs délais, et si possible par voie électronique.

Le dépôt d'un formulaire de demande ne constitue pas une autorisation à organiser l'événement.

Nom, Prénom :	Date :	Signature :

Très important ! Ci-dessus, vous pouvez prendre connaissance des principales conditions d'occupations de nos installations, la signature du présent formulaire engage le demandeur à leur respect. Les tarifs et conditions d'occupations des installations gérées par le Service des Sports arrêtées par le Conseil communal sont consultables au Service précité, rue des Halles, 4 à 1000 Bruxelles ainsi que sur simple demande par mail.

